

Réf. : ACD/DR/CB

Paris, le 21 décembre 2017

## La politique française d'accueil des migrant.e.s Une indignité nationale

### Prise de position

La France est un des pays les plus riches du monde. C'est un état de droit, une démocratie et une terre de paix.

Il est donc logique, normal, qu'elle soit terre de destination, d'abri, d'exil pour des personnes, des populations qui fuient les insupportables réalités économiques, politiques, guerrières, climatiques, religieuses... de leurs pays.

Pays des Droits de l'Homme et de la défense de tous, la France pourrait être fière de la mise en place d'une politique d'accueil et d'intégration qui soit à la hauteur de son histoire et des besoins.

C'est hélas l'inverse qui est aujourd'hui à l'œuvre avec la mise en place de recensements administratifs dans les centres d'hébergement, avec la fermeture des dispositifs d'aide à l'insertion aux personnes aux statuts territoriaux incertains, et avec le durcissement des contrôles et des reconductions à la frontière.

On attendait des pratiques d'humanité, on trouve des pratiques sécuritaires et policières. Heureusement, ce que l'Etat ne fait pas est fait par des citoyen.ne.s qui se mobilisent : élus locaux, comités locaux d'accueil, familles hébergeantes montrent que la fraternité n'est pas seulement inscrite aux frontons des bâtiments publics

Les CEMEA partagent les analyses et les alertes des associations et fédérations engagées dans l'accueil et l'accompagnement des migrante.s , exilé.e.s, réfugié.e.s, et soutiennent leur saisie du Défenseur des droits le 18 décembre 2017 (communiqué de presse sur <http://www.france-terre-asile.org/accueil/ftda-actu/cp-recensement-des-etrangers-dans-les-centres-d-hebergement-les-associations-saisissent-le-defenseur-des-droits>)

Jean-Luc Cazaillon